



Responsabilité avocats et Aide Jurictionnelle

Par Kim

"Aucun avocat n'écrira sur les fautes des confrères ni des magistrats" me répondirent plusieurs bâtonniers et avocats.

Pour ce motif, depuis des années, les Bureaux d'AJ et leurs Cours d'Appel me refusent l'aide juridictionnelle systématiquement et abusivement, m'empêchant ainsi d'accéder à la justice...

Peut-on demander la récusation d'un Bureau d'AJ et le renvoi de la demande d'AJ à un autre Bureau, dépendant d'une autre Cour d'Appel?

Si non, que puis-je faire pour m'en sortir?

Merci beaucoup pour la réponse.

Kim